

LGV BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE

BEA - TT
A l'attention de Monsieur PONCET
Directeur du BEA-TT
Arche Sud
92 055 La Défense CEDEX

Saint-Berthevin, le 21 septembre 2023

Objet : Réponse à l'invitation du BEA TT adressée au GI ERE à réaliser deux types d'essais, transmise par le rapport du BEA TT de juillet 2021 (Affaire 2020-01) relatif à la survitesse d'un TGV à la Milesse (72), le 22 décembre 2019.

Monsieur le Directeur,

Nous tenons à vous informer, par la présente, que nous avons réalisé les essais sous ETCS niveau 2 permettant de vérifier la vitesse-but des traversées 7106-7107, 7201-7202 et 8027-8028 en continuité de la LGV. Les différents essais réalisés permettent de conclure que la signalisation est conforme à l'attendu.

Ces essais visent à répondre au paragraphe 6 « conclusions et recommandations » du rapport 2020-01 du BEA-TT. Ainsi, vous trouverez en annexe de ce courrier, le plan d'essais ainsi que le rapport d'essais d'EIFFAGE Energie Systèmes Ferroviaires. Ces essais, réalisés en collaboration avec SNCF Réseau (Gestionnaire opérationnel des circulations sur la LGV BPL) et SNCF Voyageurs (Entreprise Ferroviaire pour le train de reconnaissance), ont nécessité plus de temps qu'initialement prévu, car complexes à monter au vu des nombreuses interfaces.

Concernant les essais sous ETCS niveau 1, le GI ERE les réalisera avant la première circulation commerciale ETCS 1 sur son domaine.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Président EIFFAGE Rail Express



T. +33 (0)2.43.58.25.10
Lgv.bpl@eiffage.com
www.ere-lgv-bpl.com

EIFFAGE RAIL EXPRESS
Siège social : Zone d'Activité La Servinière
53940 SAINT BERTHEVIN France
SAS au capital de 22 867 000 €
531 320 984 RCS Laval – TVA FR 85 531 320 984